



Déclaration des Fédérations Syndicales

CSE du 3 mars

Monsieur le Président,

Monsieur le Commissaire du Gouvernement,

Le point 1 à l'ordre du jour est présenté comme une solution à un problème important, celui des impayés.

Compte tenu de la crise sur les marchés de l'énergie -gaz et électricité- qui s'ancre durablement depuis l'automne, le nombre de foyers en précarité énergétique sera « a minima » de 6,5 millions de foyers bénéficiaires du chèque énergie en 2022 sans comptabiliser les situations particulières comme par exemple celle des étudiants.

Vous soumettez à notre Conseil un projet de décret visant à différer la coupure en passant par une période transitoire de 2 mois de réduction de puissance à 1kVA maximum hors période de trêve hivernale.

Certains autour de cette table, par les amendements proposés, mégotent pour leur intérêt sur des détails abjects comme « la compensation des fournisseurs d'électricité pour gestion et pertes » faisant fi de la situation que vivent les ménages touchés. Ils préfèrent gonfler leurs dividendes indécentes en cette période et tenter de se faire rémunérer pour ce qu'ils considèrent comme un service !

D'autres plus solidaires car conscients de ce que représente une coupure générale d'électricité demandent justement un élargissement du panel de bénéficiaires avec l'argument d'éviter le traitement différencié.

Le texte prend appui sur la facilité qu'offre Linky d'agir à distance, ce qui masque les conséquences de ce que ce geste représente. Les agents en charge d'effectuer encore les coupures physiques pourraient vous dire à quel point c'est pour eux une épreuve de les effectuer. Confronté à la misère humaine, on se doit d'adopter une approche autre que simplement comptable.

Cesser la fourniture de ce bien de première nécessité est un acte lourd de conséquences qui aggrave la fracture sociale. Et la politique de soutien est insuffisante face aux dégâts créés par la libéralisation du marché. 1kVA ce n'est même pas de l'eau chaude assurée, ou l'alimentation d'un fer à repasser ! On frise l'indécence. Les adeptes de la sobriété qui vantent aussi les intérêts du marché seraient même capables de nous dire que c'est bon pour la planète ! Autrefois, le seuil était à 3kVA. Ce n'est donc pas un progrès !

Comme nous le faisons régulièrement dans cette instance et face aux possibles conséquences d'une crise énergétique qui s'installe dans la durée, il est nécessaire de faire un bilan de l'ouverture des marchés à la concurrence. Plus de 60% d'augmentation de 2004 à 2021 alors que l'inflation est d'environ 25 % sur la même période. Pour un bien de première nécessité, c'est irresponsable !

Le gouvernement doit remplir sa feuille de route et protéger les citoyens les plus vulnérables autrement que par des politiques de « petite sœur des pauvres » très communicantes mais couteuses et sans effet. C'est la cause qu'il faut soigner !

Nous nous abstiendrons donc sur ce texte qui n'apporte pas une réponse durable et efficace à la précarité énergétique.